



Solidaires

vosre syndicat à la CEIDF

sudceidf@orange.fr

BPCE

www.sudbpce.com

64-68 rue du Dessous des Berges
75013 Paris - 01 70 23 53 40 (38)

SUD OBTIENT 108000 € NOUS ENGAGER AVEC VOUS EST UNE PRIORITÉ

Après moult rebondissements juridiques, 36 collègues de la CEIDF vont percevoir 3000 €uros chacun. Le 12 septembre 2019, la justice a condamné la Caisse d'épargne Ile de France dans une affaire vieille de 5 ans qui concernait les salaires.

A une époque très lointaine que peu d'entre nous ont encore en mémoire, un litige était né entre de nombreux salariés et la CEIDF. La rémunération annuelle minimale et des primes issues de l'ancien statut des Caisses d'épargne avaient été tronquées lors de leur cristallisation dans le salaire de base.

A la place de la désormais incontournable part variable, il existait des primes mensuelles bien supérieures en montant - et oui bien souvent avant c'était mieux ! - qui au nom de la modernité libérale furent supprimées pour les nouveaux et rabotées pour les anciens à l'occasion de leur intégration au salaire de base. Le tour de passe-passe qui n'avait pas échappé au syndicat **Sud**, l'avait conduit devant les juges aux côtés de nombreux salariés. Quelques années plus tard...

En 2019, ils savourent ensemble cette victoire.

Quelle conclusion tirée de cette action ? la pugnacité et la solidarité paient.

Quand **Sud** a fait connaître l'arnaque des bulletins de salaire dans l'entreprise par voie de tract et à force de rencontres avec les collègues en agence et au siège, beaucoup d'entre eux ont suivi.

1 collègue, puis 2 puis 10 puis au final une quarantaine, bien décidée à trouver justice puisque l'employeur campait sur ses positions et refusait de régler à l'amiable le différend.

Vos représentants **Sud** et son avocat les ont emmenés et conseillés tout au long de la procédure.

Sinon quoi d'autre ?

Isolés face à une direction sourde et aveugle, les salariés n'auraient rien obtenu.

Ils auraient aussi pu choisir de se taire, partir dans une banque concurrente faute d'obtenir individuellement satisfaction.

Mais, ailleurs ce n'est guère mieux : les conditions de travail et les salaires sont assez semblables globalement médiocres dans les métiers de la banque, et quelque soit l'enseigne.

DEFENDRE SES DROITS ENSEMBLE ÇA MARCHE !

Ensemble et soutenus par le syndicat **Sud**, ils se sont donnés des chances de réussir.

Rien n'était joué d'avance, certains ont même préféré larguer les amarres et se sont désistés.

Déterminés, ils ont choisi de ne pas céder en confiant leur dossier à **Sud** pour obtenir réparation, ensemble nous avons gagné !

La pression que **Sud** fait peser sur l'employeur pour obtenir des améliorations ou pour défendre des droits peut faire bouger les lignes.

Bougez-les avec nous, adhérez à Sud !

A Paris, le 15/10/2019

Jean-Philippe Bastias - Valérie Boisliveau - Christine Deldicque
Martine Desaulès - Olivier Le Saëc - Alexandra Rideau